**Les différents types de droit**

Les différentes branches du droit sont déterminées en fonction de l’objet ou de la spécificité de la branche du droit. On peut classer le droit en deux familles : d’un côté le droit privé qui s’oppose au droit public et de l’autre le droit interne qui s’oppose au droit international.

1/le droit public :il renferme toutes les règles qui concernent l’organisation et le fonctionnement de l’état de l’administration et des collectivités territoriales .il est constitué des rapports qui existent entre les pouvoirs publics et les particuliers, il défend l’intérêt général, il comprend plusieurs domaines comme : le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit fiscal, et le droit international.

2 /droit constitutionnel :il regroupe l’ensemble des règles qui régissent l’organisation et le fonctionnement de l’état (gouvernement, parlement, juridictions) il veille à la séparation des pouvoirs exécutifs, législatifs, et judiciaires et à leur indépendance.il fixe les règles des scrutins qui permettent aux citoyens de participer aux différents votes organisés.

3 /droit administratif :il constitue une des parties les plus importantes du droit public.il fixe les règles relatives à l’organisation de l’administration et à son activité.

Son objectif principal est de vérifier la légalité d’un acte administratif et de le faire annuler.

4/droit privé :il comprend l’ensemble des règles de droit qui concernent les rapports personnes.

Il encadre leurs actes et s’applique aux personnes physiques (particuliers) mais aussi aux personnes morales (les associations, les sociétés) il englobe plusieurs branches comme le droit civil, le droit social, le droit des affaires

5/droit international public :il régit les relations entre les états et les organisations internationales.

Il se base sur les conventions et les traités internationaux, ces textes peuvent avoir un caractère bilatéral (qui engage deux états) ou multilatéral (qui engage plus de deux états) il intervient dans les conflits et guerres.

6/le droit international privé :il a pour objet de régler les rapports entre les personnes privées de différentes nationalités ou vivant dans des états différents .il

tente d’apporter des réponses aux litiges de juridictions, de compétence et aux conflits des lois.

7 /le droit civil :il s’applique aux rapports entre les personnes physiques ou morales.

Le droit civil touche différents domaines tels que le droit des personnes et de leurs biens, le droit de la famille, le droit lié au patrimoine (successions, contrats de mariage …), le droit des obligations, des contrats spéciaux et des suretés (garanties des paiements de créances à terme)

8 /le droit social :il recouvre le droit du travail ainsi que le droit de la sécurité sociale (maladie, accidents du travail, les invalidités, la maternité, retraite)

9/le droit pénal : il définit les infractions et les peines encourues, il sanctionne les comportements dangereux ces derniers sont classés en trois catégories selon leur gravité : les contraventions, les délits, crimes.

10/le droit commercial : il traite des sujets de droit privé dans le cadre d’une activité commerciale.